



Ville de Gréasque

Arrêté n°2024-19
Portant numérotation
d'une habitation

Le Maire,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment son article L. 2213-28 ;

Vu l'arrêté favorable du permis de construire, référencé PC 013 046 22A0020, en date du 10 février 2023, pour la construction d'une maison individuelle en R+1 avec une annexe accolée (garage + atelier), sis Quartier des Carlins à Gréasque, sur la parcelle cadastrée section AM n°14p ;

Vu la demande de Monsieur Thomas COTTON, par courriel en date du 21 novembre 2023, sollicitant la numérotation de sa nouvelle résidence ;

Considérant l'accès principal de la propriété depuis le Quartier des Carlins ;

Considérant qu'il convient d'attribuer une numérotation à l'unité foncière ;

ARRETE

ARTICLE 1 : le numérotage de la propriété est attribué comme suit : 2, Quartier des Carlins 13850 GREASQUE. Le numérotage nouvellement affecté est représenté sur le plan annexé.

ARTICLE 2 : Le présent acte pourra faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif, dans un délai de deux mois, à compter de sa notification.

ARTICLE 3 : Ampliation du présent arrêté sera transmise :

- Aux services postaux
- Au service du cadastre
- Au Centre de secours de Fuveau
- A la Gendarmerie de Gréasque
- A la Police Municipale
- A ENEDIS
- Au SIBAM
- Et à tout autre gestionnaire de réseau public qui en ferait la demande

Le présent arrêté sera publié et notifié au propriétaire du terrain susvisé.

Fait à Gréasque le 08 Janvier 2024

Le Maire,

Michel RUIZ



Département :
BOUCHES DU RHONE

Commune :
GREASQUE

Section : AM
Feuille : 000 AM 01

Échelle d'origine : 1/1000
Échelle d'édition : 1/500

Date d'édition : 09/01/2024
(fuseau horaire de Paris)

Coordonnées en projection : RGF93CC44
©2022 Direction Générale des Finances
Publiques

DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES

PLAN DE SITUATION

Le plan visualisé sur cet extrait est géré
par le centre des impôts foncier suivant :
Marseille-Sud
38 bd Baptiste Bonnet 13285
13285 Marseille Cédex 8
tél. 04 91 23 61 83 -fax 04 91 23 61 87
cdif.marseilledgfp.finances.gouv.fr

Cet extrait de plan vous est délivré par :

cadastre.gouv.fr

